
ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES 2011

CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

| | |
|--------------------------|----|
| ORDRE DU JOUR | 7 |
| PROCÈS-VERBAL | 9 |
| ÉTATS FINANCIERS | 19 |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION | 39 |

FONDATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

| | |
|--------------------------|----|
| ORDRE DU JOUR | 43 |
| PROCÈS-VERBAL | 45 |
| ÉTATS FINANCIERS | 51 |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION | 63 |

CHAMBRE
DE COMMERCE DU
MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA
**CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL
MÉTROPOLITAIN**

LE 1^{ER} NOVEMBRE 2011 – 16 H 30
BRASSERIE MOLSON COORS
1670, RUE NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL

- 1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONSTATATION
DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
ANNUELLE DES MEMBRES DU 2 NOVEMBRE 2010
- 3 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
- 4 RAPPORT FINANCIER –
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2011
- 5 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS
- 6 ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE 2011-2012
- 7 DIVERS
- 8 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE
- 9 PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
POUR L'EXERCICE 2011-2012
- 10 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS- VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, tenue le 2 novembre 2010, à 16 h 30, à l'auditorium de l'Administration portuaire de Montréal, édifice du port de Montréal, sous la présidence d'Erik Ryan, président du conseil de la Chambre.

Environ 100 personnes assistaient à l'assemblée.

Jacinthe Poirier, adjointe exécutive du président et chef de la direction, agissait comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONSTATATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président du conseil de la Chambre, Erik Ryan, accompagné du président et chef de la direction, Michel Leblanc, et de Luc Martin, trésorier, ouvre l'assemblée et constate que le quorum, qui doit être de 30 membres, est atteint. Il propose, pour adoption, l'ordre du jour soumis.

Sur proposition d'Hubert Bolduc, appuyée par Mario Ouellette, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DU 4 NOVEMBRE 2009

La lecture n'ayant pas été demandée, sur proposition d'Elliot Lifson, appuyée par Javier San Juan, le procès-verbal du 4 novembre 2009 est adopté à l'unanimité, comme s'il avait été lu.

3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président sortant du conseil, Erik Ryan, trace un bilan de son mandat pour l'exercice 2009-2010.

Il est fier des réalisations accomplies par la Chambre. Malgré une situation économique mondiale instable, l'organisation a continué de représenter et de servir ses membres, de défendre leurs intérêts et d'œuvrer à développer des conditions optimales pour la création de nouvelles richesses.

Au cours de la dernière année, la Chambre s'est penchée sur trois secteurs stratégiques majeurs pour le développement et la prospérité de Montréal.

Tout d'abord, l'étude *La culture à Montréal : impacts économiques et financement privé* a permis de contribuer à une meilleure compréhension collective de cet atout incomparable et de nous doter d'un outil rigoureux et reproductible dans le temps.

Ensuite, le *Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités*, auquel a participé M. Michel Leblanc, a fait ressortir les défis à relever dans la recherche de solutions afin d'assurer l'accès à une main-d'œuvre bien formée, apte à développer et à intégrer les innovations essentielles à une hausse de la productivité.

Finalement, le Groupe de travail sur les enjeux de gouvernance et de fiscalité de Montréal a formulé, dans son rapport, 33 recommandations visant à maximiser la performance économique globale de la métropole pour qu'elle se développe à la vitesse et à la hauteur de nos aspirations.

Toutes les conclusions issues de ces initiatives ont suscité des discussions sur la place publique. À ce propos, force est de constater que la Chambre a contribué une fois de plus à faire avancer le débat et, par ricochet, la société.

Info entrepreneurs et le World Trade Centre Montréal offrent de nombreux services aux entreprises et aux gens d'affaires. Ayant renouvelé son entente avec Développement économique Canada, Info entrepreneurs est en mesure de poursuivre sa mission, qui est de soutenir activement les entrepreneurs des régions qu'il dessert. Pour leur part, les experts en commerce international de la Chambre ont mené à bien plusieurs missions à l'étranger, notamment en Chine dans la foulée de l'Expo universelle 2010 de Shanghai.

Enfin, en collaboration avec ses commanditaires piliers, la Chambre a déployé la vaste campagne promotionnelle MONTRÉAL PREM1ÈRE, qui rend hommage au talent, à la créativité et à l'innovation des Montréalais.

En terminant, M. Ryan souhaite remercier les membres de la confiance qu'ils réitèrent à l'égard de la Chambre, année après année, mais également ceux qui ont décidé de se joindre à l'organisation. En effet, au cours de la saison 2009-2010, le nombre de membres à la Chambre a connu une hausse de 5 %, malgré la situation économique incertaine. C'est grâce à chacune de ces entreprises, de la PME à la multinationale, que les efforts peuvent être concertés pour faire de Montréal une métropole toujours plus prospère.

4. RAPPORT FINANCIER - EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2010

Luc Martin présente les membres du comité finances et vérification de la Chambre, qu'il préside : Robert Desbiens, Joseph Iannicelli, Michel Patry et Sylvain Vincent. M. Martin les remercie chaleureusement de leur implication tout au long de l'année.

Ce comité, dont les membres sont nommés chaque année parmi les membres du conseil, a comme rôle de surveiller l'information financière et le budget communiqués par l'organisation, d'examiner les états financiers trimestriels et vérifiés et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Avant de commenter les faits saillants de l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 2010, M. Martin mentionne que les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue le 15 septembre dernier. Le rapport des vérificateurs en est un sans réserve.

Au bilan, un actif à court terme de 1,849 M\$, constitué principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie s'élevant à 1,206 M\$ et de comptes débiteurs de 577 k\$. On constate une diminution importante dans les comptes débiteurs de 640 k\$ à la suite d'une gestion plus serrée des demandes d'apport auprès des partenaires financiers.

Les autres actifs sont représentés par des placements de 886 k\$, dont un placement de 500 k\$ dans Accesum inc. et sa filiale, Société en commandite Stationnement de Montréal, ainsi que des immobilisations corporelles de 497 k\$ et incorporelles de 20 k\$, le tout totalisant un actif de 3,253 M\$.

Au passif, un total de 2,326 M\$ à court terme, constitué principalement de comptes créditeurs de 937 k\$, de cotisations reportées des membres de 1 M\$ et de produits reportés de 389 k\$.

Les autres passifs sont représentés par un incitatif à la location reporté de 122 k\$ et un produit reporté de 250 k\$, ce qui totalise un passif de 2,699 M\$.

Le surplus présenté au bilan est de 555 k\$, dont 517 k\$ investis en immobilisations corporelles et incorporelles et 38 k\$ en surplus non affecté. On constate au bilan une augmentation des surplus par rapport à l'année dernière de 100 k\$, et ce, conformément à l'objectif de reconstitution des surplus de la Chambre.

À l'état des résultats, les produits de cette année sont de 6,677 M\$ par rapport à 6,178 M\$ l'an dernier, soit une augmentation de 7 %, auxquels sont retranchées des charges de 6,377 M\$, réalisant ainsi un excédent des produits sur les charges lié à l'exploitation de 300 k\$. À ce montant, il faut déduire une contribution à la Fondation de la Chambre de 200 k\$ tel qu'il est prévu à l'entente entre la Fondation et la Chambre.

À l'état des flux de trésorerie, l'encaisse augmente de 537 k\$. Cette variation est expliquée par une augmentation des éléments hors caisse du fonds de roulement de 786 k\$ provenant plus spécifiquement des comptes débiteurs, diminuée par les activités de financement de 125 k\$ et d'investissement de 124 k\$.

Viennent ensuite les notes complémentaires aux états financiers. Ces notes sont, entre autres, les principales conventions comptables de la Chambre et le détail de certains postes aux états financiers présentés précédemment. Les notes font également état des différentes sociétés contrôlées par la Chambre.

Luc Martin souligne à quel point la Chambre a des assises fermes, une situation financière en santé et un membership fort. Et cela, la Chambre le doit à l'expertise de son équipe et à la qualité du travail qu'elle accomplit au quotidien. Il ajoute que les objectifs stratégiques qui ont été fixés permettront encore une fois des réalisations hors pair.

Bernard Roy souhaite des précisions sur la note 11 des notes afférentes aux états financiers, particulièrement sur la relation entre la Société en commandite Stationnement de Montréal et la Chambre.

Un contrat de société en commandite est intervenu entre la Chambre et la Société en commandite Stationnement de Montréal en mai 1994. Par sa nature même, Stationnement de Montréal n'a pas de conseil d'administration. Accesum inc., son commandité, agit en son nom. La Chambre de commerce du Montréal métropolitain, quant à elle, est le commanditaire d'Accesum inc. La Chambre nomme les administrateurs d'Accesum inc.

En 1995, la Société en commandite Stationnement de Montréal signait une entente d'une durée de 30 ans avec la Ville de Montréal pour la gestion du stationnement tarifé sur rue et hors rue. Cette entente génère un revenu fixe de 400 k\$ à la Chambre.

On mentionne également que MR³ Montréal Relève, anciennement connu sous le nom de Fonds Ville-Marie, a été mis sur pied en 1995 à la suite d'une entente entre la Chambre et la Ville de Montréal. MR³ appuie les initiatives liées à la persévérance scolaire pour les jeunes du secondaire. Cet organisme à but non lucratif est financé principalement par la Société en commandite Stationnement de Montréal, qui contribue à ces initiatives à hauteur de 600 k\$.

En réponse à une question de M. Gerardo Reyna Sacramento à propos de la stratégie de la Chambre en commerce international, le président et chef de la direction, Michel Leblanc, précise que la mission du World Trade Centre Montréal (WTC Montréal) est de répondre aux besoins croissants des membres désireux d'exploiter leur potentiel en matière de commerce international. Il explique que pour ce faire, une gamme de services a été créée pour augmenter la compétitivité des entreprises montréalaises à l'étranger tels que : ateliers de formation répondant aux défis commerciaux des entreprises, série de séminaires de sensibilisation sur les occasions d'affaires à l'international, missions commerciales clés en main sur des marchés prometteurs, accueil d'acheteurs étrangers, etc.

5. NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

Au cours de la réunion des membres du conseil d'administration du 15 septembre dernier, ceux-ci ont recommandé à l'unanimité la nomination de la firme PricewaterhouseCoopers comme vérificateurs externes pour l'exercice 2010-2011.

Sur proposition de Luc Martin, appuyée par Sylvain Vincent, la nomination des vérificateurs pour l'exercice 2010-2011 est approuvée à l'unanimité.

6. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2010-2011

Ainsi que le stipule le code des règlements administratifs de la Chambre, au règlement 35, le comité des nominations était formé des membres suivants :

- Le président du conseil, qui préside le comité : Erik Ryan, vice-président principal, Communications et relations externes, Rio Tinto Alcan;
- D'anciens présidents du conseil : Hélène Desmarais, fondatrice, présidente du conseil et chef de la direction, Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal; Rémi Racine, président et chef de la direction, A2M; David McAusland, associé, McCarthy Tétrault;
- Des membres individuels ou délégués d'un membre corporatif : Alain Dumas, associé directeur, SECOR-Taktik; Robert Desbiens, vice-président exécutif, Stratégies corporatives, R3D Conseil inc.;
- Le président et chef de la direction de la Chambre, Michel Leblanc, assistait en tant que membre non votant.

Au nom du conseil d'administration, Erik Ryan remercie les membres du comité des nominations pour leurs conseils éclairés. Il considère que la rigueur dont ils ont fait preuve dans leur processus de sélection a conduit à la formation d'un conseil d'administration solide et équilibré pour 2010-2011.

Le comité des nominations recommande donc les personnes suivantes pour former le conseil d'administration pour l'exercice 2010-2011 :

- > DIMITRI ANTONOPOULOS, vice-président, Marketing et développement hôtels et restaurants, Le Groupe Antonopoulos
- > YVES BEAUCHAMP, directeur général, École de technologie supérieure
- > CHRISTIANE BERGEMIN, vice-présidente exécutive, Partenariats stratégiques, Bureau de la présidence, Mouvement Desjardins
- > STÉPHANE BOISVERT, président, Bell Marchés Affaires, Bell Canada
- > HUBERT BOLDOC, vice-président, Communications et affaires publiques, Cascades inc.
- > MANON BROUILLETTE, vice-présidente exécutive, Stratégie et commercialisation, Vidéotron ltée
- > ALAIN CÔTE, FCA, IAS.A, associé directeur, Bureau de Montréal, Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
- > ISABELLE COURVILLE, présidente, Hydro-Québec TransÉnergie
- > ROBERT DESBIENS, premier vice-président, Division de Montréal, Ottawa et Europe, R3D Conseil inc.
- > ALEXANDRE DOIRE, président, Jeune Chambre de commerce de Montréal
- > DIANE GIARD, première vice-présidente, Région Québec et Est de l'Ontario, Banque Scotia
- > STÉPHANIE KENNAN, présidente, Bang Marketing
- > MICHEL LEBLANC, président et chef de la direction, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- > JEAN-MARC LÉGER, président, Léger Marketing
- > ISABELLE MARCOUX, vice-présidente du conseil et vice-présidente au développement de la Société, Transcontinental inc.
- > ANDREW T. MOLSON, vice-président du conseil, Molson Coors Brewing Company
- > MADELEINE PAQUIN, présidente et chef de la direction, Logistec Corporation
- > DANIEL PERITZ, vice-président principal, Montréal, Canderel Management inc.
- > ERIK RYAN, vice-président principal, Communications et relations externes, Rio Tinto Alcan
- > GILBERT ROZON, président du conseil, Gestion Juste pour rire
- > LUC SABBATINI, président, Astral Media Affichage
- > JAVIER SAN JUAN, président-directeur général, L'Oréal Canada
- > KIM THOMASSIN, associée directrice, Région du Québec, McCarthy Tétrault
- > SYLVAIN VINCENT, associé directeur de l'Est du Canada et membre du comité exécutif canadien, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
- > JUDITH WOODSWORTH, rectrice et vice-chancelière, Université Concordia

Sur proposition de Charles-Mathieu Brunelle, appuyée par Elliot Lifson, la composition du conseil d'administration pour l'exercice 2010-2011, tel que recommandé par le comité des nominations, est approuvée à l'unanimité.

Afin de favoriser un renouvellement constant des forces au sein du conseil, la Chambre s'est dotée de règles qui fixent une limite au renouvellement des mandats. Ainsi, après de loyaux services au sein du conseil d'administration, plusieurs membres qui en font partie doivent le quitter cette année. La diversité de leurs compétences, mais aussi leur complémentarité ont contribué à l'avancement des grands enjeux et à la pérennité de l'avenir de la métropole.

Erik Ryan indique qu'ils ont su, au cours de leur mandat respectif, faire preuve de dévouement envers la Chambre et ses membres et transmettre avec conviction leur passion pour Montréal.

Au nom des membres du conseil d'administration, M. Ryan tient à souligner le travail accompli par chacun d'entre eux et à les remercier de l'énergie qu'ils ont mise au service de la Chambre, car grâce à leur implication, elle a su relever ses nombreux défis avec succès. Il transmet donc des remerciements sincères à : Rémi Racine, président et chef de la direction, A2M; Joseph Iannicelli, président et chef de la direction, Compagnie d'assurance Standard Life du Canada; Luc Martin, associé leader de la pratique manufacturière – Canada, Deloitte; Marc-André Blanchard, président du conseil et chef de la direction, McCarthy Tétrault; Lorraine Pintal, directrice artistique et générale, Théâtre du Nouveau Monde; Charles-Mathieu Brunelle, directeur général, Muséums nature de Montréal; Michael Goodman, président et fondateur, Michael Goodman Recherche de cadres; Caroline Ménard, présidente, Jeune Chambre de commerce de Montréal; Heather Munroe-Blum, principale et vice-chancière, Université McGill; Michel Patry, directeur, HEC Montréal; et François Giroux.

M. Ryan salue aussi l'engagement et la compétence de l'équipe de direction de la Chambre ainsi que le travail exceptionnel de tous les employés de l'organisation, qui, par leur passion pour Montréal et leur dévouement au succès des membres, assurent la mise en œuvre d'une vision commune.

7. DIVERS

Aucun élément n'est ajouté au point « Divers ».

8. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée de la Chambre est ajournée afin de permettre au nouveau conseil d'administration de se réunir pour élire son comité exécutif. Pendant ce temps se tient l'assemblée annuelle de la Fondation.

9. PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL POUR L'EXERCICE 2010-2011

Le président du conseil pour l'exercice 2010-2011 est présenté par Erik Ryan. Celui-ci indique que, comme l'an dernier, la tradition voulant que la personne ayant siégé pour un mandat d'un an à titre de premier vice-président du conseil accède au poste de président du conseil ne pourra être respectée. En effet, Joseph Iannicelli, le premier vice-président, a quitté le conseil au cours de l'été dernier, laissant le poste de président vacant.

Cependant, M. Ryan explique que le comité des nominations a rapidement pu trouver un remplaçant. Par ses qualités de leadership, son implication dans la communauté, son engagement indéfectible envers la Chambre, M. Sylvain Vincent, associé directeur d'Ernst & Young pour l'Est du Canada, représentait le candidat tout désigné. M. Vincent siège au conseil d'administration depuis 2008-2009 et est membre du comité exécutif depuis un an. Il est rapidement devenu un membre très actif et s'est taillé une place de choix au sein de l'équipe. Pour ces raisons, c'est lui qui aura l'honneur d'assumer les responsabilités de président du conseil d'administration pour l'année 2010-2011.

Sylvain Vincent, associé directeur d'Ernst & Young pour l'Est du Canada, siège également au comité exécutif et au comité d'exploitation de la division canadienne de l'entreprise.

Entré au service d'Ernst & Young en 1979, M. Vincent a été nommé associé en 1990. En 1999, il a reçu le titre honorifique de Fellow de l'Ordre des comptables agréés du Québec. De 1995 à 2007, il a dirigé le groupe des Services consultatifs transactionnels pour le Québec, qui, sous sa gouverne, a connu une croissance exceptionnelle. Il a également réalisé des mandats de restructuration de financement et de fusion-acquisition pour les clients de la Société. Il a siégé au comité de direction du Québec de la Société pendant huit ans, avant d'en être nommé l'associé directeur.

Très actif dans la communauté d'affaires, M. Vincent a par ailleurs été président ou trésorier de plusieurs de ses associations professionnelles. Diplômé de HEC Montréal, il a été le président de son association de diplômés, le Réseau HEC.

Convaincu que les études postsecondaires sont la clé pour l'avenir de nos jeunes et la réponse aux besoins de notre économie, M. Vincent soutient activement le programme québécois *Passeport pour ma réussite*, qui vise à réduire le taux de décrochage scolaire. De plus, pour encourager la relève et favoriser l'éducation, M. Vincent a mené avec succès, au sein de son milieu de travail, plusieurs campagnes annuelles de collecte de fonds pour les universités du Québec et leurs étudiants.

Enfin, il a été trésorier d'Olympiques spéciaux Québec et président d'honneur des campagnes de financement de la Fondation Sur la pointe des pieds et de l'Institut Pacifique, deux organismes qui œuvrent auprès des enfants.

Au nom de tous les membres du conseil d'administration, Erik Ryan souhaite beaucoup de succès à M. Vincent dans ses fonctions de président du conseil d'administration ainsi que dans les importantes responsabilités qui en découlent. Il lui offre son entière collaboration et tout son soutien.

Le nouveau président du conseil d'administration, Sylvain Vincent, prend la parole et se dit honoré de la confiance que les membres du comité des nominations et du conseil d'administration ont bien voulu lui accorder. C'est avec une grande fierté qu'il accepte la présidence du conseil de la Chambre pour l'année 2010-2011. Dès son arrivée au conseil il y a deux ans, il a été impressionné, mais aussi très enthousiasmé, par tout ce qui s'y faisait. Il considère la Chambre comme une organisation incroyablement dynamique, au cœur des enjeux de notre société.

Il ajoute qu'il prend le relais de plusieurs personnes d'exception, qui ont su mener l'organisation de façon remarquable. Il profite de l'occasion pour souligner le travail accompli par le président sortant du conseil, Erik Ryan. Il précise que le mandat de ce dernier s'est déroulé dans une période où la Chambre, acteur clé de la scène économique montréalaise et québécoise, devait faire preuve d'un grand leadership envers ses membres. Il affirme que la Chambre a mis toutes ses compétences au service des Montréalais pour les faire bénéficier d'outils qui leur ont permis d'anticiper la reprise économique tout en affichant des performances enviables.

M. Vincent remercie les membres du conseil qui renouvellent leur engagement envers la Chambre pour une nouvelle année et ajoute que leur contribution est un apport inestimable aux succès que connaît la Chambre. Il tient également à saluer d'une façon toute particulière les administrateurs qui quittent le conseil avec la fin de leur mandat et à les remercier chaleureusement de leur précieuse implication. Enfin, il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui se joignent au conseil et les remercie d'avoir accepté de consacrer de leur temps et de partager leur expertise.

Les membres du nouveau comité exécutif pour l'année 2010-2011 sont présentés par Sylvain Vincent :

SYLVAIN VINCENT, président du conseil

STÉPHANE BOISVERT, premier vice-président

ROBERT DESBIENS, trésorier

ERIK RYAN, président sortant du conseil

MICHEL LEBLANC, président et chef de la direction

CHRISTIANE BERGEVIN

ISABELLE COURVILLE

JEAN-MARC LÉGER

ANDREW T. MOLSON

M. Vincent mentionne que, depuis sa création, la Chambre a tout mis en œuvre pour que Montréal soit un incubateur d'occasions d'affaires et que son rôle, dans le contexte actuel, prend tout son sens et révèle son importance plus que jamais.

Il conclut en réitérant son engagement à maintenir au premier plan cet objectif de prospérité pour les entreprises. Pour y arriver, il sait qu'il pourra bénéficier du travail accompli par l'équipe et ses prédécesseurs. Il compte se nourrir de la passion qui anime les membres, du talent du personnel de la Chambre ainsi que du soutien d'un conseil d'administration dévoué.

Avant de proposer de lever la séance, Erik Ryan souligne la contribution marquante du président sortant du conseil, Rémi Racine, qui n'a pu se joindre à la présente assemblée annuelle. Il le remercie chaleureusement d'avoir donné si généreusement de son temps et de son énergie pour promouvoir et défendre le développement et la réussite de la grande région de Montréal durant toutes ces années.

10. CLÔTURE

DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

Sur proposition de Daniel Boivin, appuyée par Hubert Bolduc, la levée de la séance de l'assemblée est approuvée à l'unanimité.

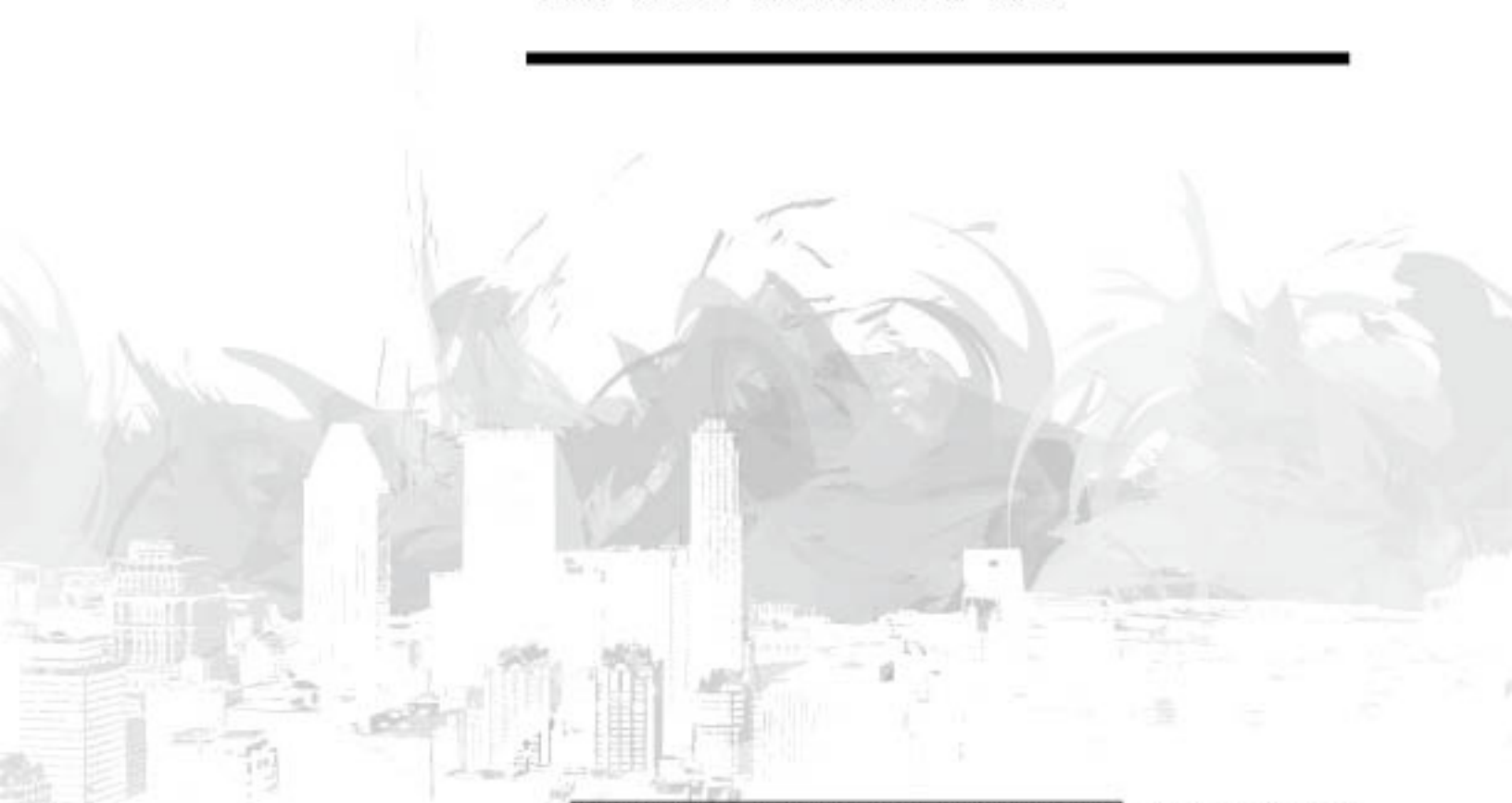
La séance est levée à 17 h 40.

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

PRÉSIDENT DU CONSEIL

CHAMBRE

ÉTATS FINANCIERS



Le 21 septembre 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qui comprennent le bilan au 30 juin 2011 et les états des résultats, du surplus et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Chambre de commerce du Montréal métropolitain au 30 juin 2011 ainsi que des résultats de son exploitation, de son surplus et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

PriceWaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ Comptable agréé auditeur, permis n° 14707

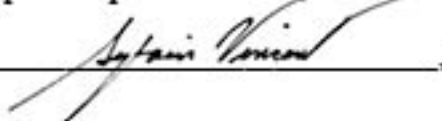
Chambre de commerce du Montréal métropolitain


Bilan

Au 30 juin 2011

| | 2011 \$ | 2010 \$ |
|---|------------------|------------------|
| Actif | | |
| Actif à court terme | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 502 967 | 1 206 721 |
| Placements à court terme | 700 000 | - |
| Comptes débiteurs (note 5) | 518 266 | 577 491 |
| Frais payés d'avance | 103 890 | 65 682 |
| | <u>1 825 123</u> | <u>1 849 894</u> |
| Placements (note 6) | 727 890 | 886 610 |
| Immobilisations corporelles (note 7) | 389 546 | 496 907 |
| Actifs incorporels, déduction faite de l'amortissement cumulé de 35 753 \$ (71 115 \$ en 2010) | <u>34 309</u> | <u>19 802</u> |
| | <u>2 976 868</u> | <u>3 253 213</u> |
| Passif | | |
| Passif à court terme | | |
| Comptes créditeurs (note 9) | 972 826 | 937 010 |
| Cotisations reportées | 1 012 682 | 1 000 555 |
| Produits reportés | 80 846 | 388 855 |
| | <u>2 066 354</u> | <u>2 326 420</u> |
| Incitatifs à la location reportés | 94 784 | 122 404 |
| Produits reportés | <u>233 100</u> | <u>249 750</u> |
| | <u>2 394 238</u> | <u>2 698 574</u> |
| Surplus | | |
| Investi en immobilisations corporelles | 389 546 | 496 907 |
| Investi en actifs incorporels | 34 309 | 19 802 |
| Non affecté | <u>158 775</u> | <u>37 930</u> |
| | <u>582 630</u> | <u>554 639</u> |
| | <u>2 976 868</u> | <u>3 253 213</u> |

Approuvé par le Conseil,


_____, administrateur


_____, administrateur

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Résultats

Pour l'exercice clos le 30 juin 2011

| | 2011 \$ | 2010 \$ |
|--|------------------|------------------|
| Produits | | |
| Services aux membres | 1 946 764 | 1 864 325 |
| Activités | 3 359 876 | 2 785 428 |
| Projet spéciaux | 992 759 | 526 908 |
| Autres produits (note 13) | 1 550 353 | 1 500 535 |
| | <u>7 849 752</u> | <u>6 677 196</u> |
| Charges | | |
| Services aux membres | 190 645 | 151 166 |
| Activités | 2 133 966 | 1 626 410 |
| Projets spéciaux | 384 624 | 161 378 |
| Frais d'exploitation | 4 847 740 | 4 231 358 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 150 516 | 186 167 |
| Amortissement des actifs incorporels | 14 270 | 20 315 |
| | <u>7 721 761</u> | <u>6 376 794</u> |
| Excédent des produits sur les charges lié à l'exploitation avant l'élément suivant | 127 991 | 300 402 |
| Contribution à la Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (note 13) | <u>(100 000)</u> | <u>(200 000)</u> |
| Excédent des produits sur les charges de l'exercice | <u>27 991</u> | <u>100 402</u> |

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Surplus

Pour l'exercice clos le 30 juin 2011

| | | | | 2011 | 2010 |
|---|---|----------------------------------|----------------|----------|----------|
| | Investi en immobilisations corporelles \$ | Investi en actifs incorporels \$ | Non affecté \$ | Total \$ | Total \$ |
| Surplus au début de l'exercice | 496 907 | 19 802 | 37 930 | 554 639 | 454 237 |
| Excédent des produits sur les charges de l'exercice | (150 516) | (14 270) | 192 777 | 27 991 | 100 402 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 43 155 | - | (43 155) | - | - |
| Acquisition d'actifs incorporels | - | 28 777 | (28 777) | - | - |
| Surplus à la fin de l'exercice | 389 546 | 34 309 | 158 775 | 582 630 | 554 639 |

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 30 juin 2011

| | 2011 \$ | 2010 \$ |
|---|------------|------------|
| Flux de trésorerie liés aux | | |
| Activités d'exploitation | | |
| Excédent des produits sur les charges de l'exercice | 27 991 | 100 402 |
| Ajustements pour | | |
| Gain non réalisé sur les placements | (27 299) | (42 741) |
| Perte (gain) à la cession de placements | (2 360) | 22 725 |
| Revenu de placement réinvesti | (12 818) | (12 494) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 150 516 | 186 167 |
| Amortissement des actifs incorporels | 14 270 | 20 315 |
| Amortissement des incitatifs à la location reportés et des produits reportés | (44 270) | (44 632) |
| | 106 030 | 229 742 |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10) | (239 049) | 556 439 |
| | (133 019) | 786 181 |
| Activités de financement | | |
| Autre passif à long terme | - | (125 000) |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisition de placements | (726 000) | (165 045) |
| Cession de placements | 227 197 | 166 705 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (43 155) | (115 111) |
| Acquisition d'actifs incorporels | (28 777) | (10 314) |
| | (570 735) | (123 765) |
| Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice | (703 754) | 537 416 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | 1 206 721 | 669 305 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | 502 967 | 1 206 721 |

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes annexes

30 juin 2011

1 Constitution et nature des activités

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (l'« organisme ») est constituée en vertu de la Loi fusionnant le Bureau de Commerce de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, sanctionnée par le Parlement du Canada le 23 juin 1992. Elle est un organisme sans but lucratif exempt d'impôts sur le revenu.

L'organisme compte quelque 7 000 membres. Sa mission est de représenter les intérêts de la communauté des affaires de l'agglomération urbaine de Montréal et d'offrir une gamme intégrée de services spécialisés aux personnes, aux commerçants et aux entreprises de toutes tailles de façon à les appuyer dans la réalisation de leur plein potentiel en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité.

2 Principales conventions comptables

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses ayant une incidence sur les montants des actifs et des passifs inscrits et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges au cours de la période présentée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Risque de crédit

L'organisme procède à une évaluation continue du crédit de ses clients et inscrit une provision pour créances douteuses, le cas échéant. La direction considère qu'il n'existe aucun risque de crédit important au 30 juin 2011.

Risque de taux d'intérêt

| | |
|---|---------------------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Taux d'intérêt fixe et variable |
| Comptes débiteurs | Non productifs d'intérêts |
| Placements | Note 6 |
| Comptes créditeurs | Ne portant pas intérêt |

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur, et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date du règlement est utilisée.

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes annexes

30 juin 2011

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements autres que les placements dans des sociétés contrôlées sont classés dans les « actifs financiers détenus à des fins de transaction ». Ils sont présentés à leur juste valeur, et les gains et les pertes découlant de leur réévaluation à la fin de chaque période sont compris dans les résultats.
- Les comptes débiteurs sont classés dans les « prêts et créances ». Après leur constatation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour l'organisme, la juste valeur des comptes débiteurs correspond généralement au coût en raison de leur échéance à court terme.
- Les comptes créditeurs sont classés dans les « autres passifs financiers ». Ils sont initialement évalués à la juste valeur, et les évaluations ultérieures sont effectuées au coût, déduction faite de l'amortissement, d'après la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour l'organisme, cette valeur des comptes créditeurs correspond au coût en raison de leur échéance à court terme.

De plus, l'organisme a décidé de continuer d'appliquer le chapitre 3861 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »), « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », tel qu'il est permis pour les organismes sans but lucratif en vertu des chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers – présentation ».

Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'organisme considère l'encaisse et les titres de liquidités temporaires de moins de trois mois comme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Placements à court terme

Les placements à court terme se composent de titres de placement à revenu fixe dont l'échéance originale se situe entre des périodes de moins de un an et de plus de trois mois. Au 30 juin 2011, le solde est composé d'un certificat de placement garanti échéant le 14 novembre 2011 et portant intérêt au taux de 1,3 %.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés au titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés au titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les commandites reçues sous forme de biens ou de services sont comptabilisées à la juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La juste valeur des biens cédés ou des services rendus est normalement utilisée, à moins que la juste valeur des biens ou des services reçus ne puisse être déterminée avec plus de fiabilité. Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des services de publicité à titre gratuit en échange de commandites d'une valeur totale de 605 033 \$ (511 361 \$ en 2010). Ces revenus de commandites sont inscrits dans les revenus d'activités, et les dépenses y afférentes sont inscrites dans les dépenses d'activités.

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes annexes

30 juin 2011

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et la durée et les taux suivants :

| | |
|-------------------------|--------------------------|
| Matériel informatique | 33½ % |
| Mobilier et équipement | 20 % |
| Améliorations locatives | Durée résiduelle du bail |

Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent de logiciels et d'un site Web; ils sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire à des taux variant de 20 % à 33½ %.

Produits reportés

Les produits reportés à court terme, représentant des produits provenant d'activités et de commandites qui chevauchent deux exercices, sont constatés au fur et à mesure que les charges afférentes sont engagées ou que les services sont rendus.

Les produits reportés à long terme proviennent d'une entente intervenue avec la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal (« SCSM ») dont l'organisme est l'unique commanditaire. La société en commandite a comptabilisé un achalandage d'une valeur de 499 500 \$ en faveur de l'organisme pour son apport d'expertise à l'entreprise, au financement de l'opération, ainsi que pour sa contribution à la mise en place de l'entreprise. Cet achalandage a été capitalisé au coût du placement en contrepartie d'un poste de produit reporté, lequel est amorti selon la méthode linéaire depuis le 1^{er} juillet 1995 sur la durée de l'entente, soit 30 ans.

Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle des baux.

3 Modifications de conventions comptables

L'organisme cessera de préparer ses états financiers conformément aux PCGR du Canada, tel qu'il est décrit à la Partie V du Manuel de l'ICCA – Normes comptables en vigueur avant le basculement, pour la période commençant le 1^{er} juillet 2012, lorsqu'il commencera à appliquer son nouveau référentiel comptable, soit les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif, telles qu'elles sont publiées à la Partie III du Manuel de l'ICCA. Par conséquent, les modifications comptables futures selon les PCGR du Canada qui sont en vigueur pour les périodes débutant le 1^{er} juillet 2012 ne sont pas abordées dans ces états financiers, puisqu'elles ne seront jamais appliquées par l'organisme.

(3)

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes annexes

30 juin 2011

4 Gestion du capital

L'organisme gère son capital afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Préserver sa capacité d'acquitter les dépenses en recherche et en programmes;
- Financer ses activités courantes et futures;
- S'assurer qu'il est capable de respecter ses obligations financières lorsqu'elles sont dues.

L'organisme définit son capital par le solde du surplus non affecté au 30 juin 2011.

5 Comptes débiteurs

| | 2011 \$ | 2010 \$ |
|---|---------------|---------------|
| Comptes débiteurs | 341 958 | 440 852 |
| Taxes à la consommation | 13 783 | - |
| | <hr/> 355 741 | <hr/> 440 852 |
| Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain | 51 864 | - |
| Fonds Ville-Marie | 50 000 | 46 000 |
| Société en commandite Stationnement de Montréal | 37 975 | - |
| World Trade Centre Montréal Inc. | 13 714 | 49 613 |
| Centre d'affaires Info entreprises | 8 972 | 41 026 |
| | <hr/> 518 266 | <hr/> 577 491 |

(4)

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes annexes

30 juin 2011

6 Placements

Les placements se détaillent comme suit :

| | 2011 \$ | 2010 \$ |
|--|----------------|----------------|
| Placements dans des fonds de Fiera Capital Inc., à la juste valeur de marché | | |
| Marché monétaire | 21 942 | 31 174 |
| Obligations canadiennes | 79 953 | 139 176 |
| Actions canadiennes | 62 402 | 113 072 |
| Actions mondiales diversifiées | 55 993 | 95 588 |
| Placement dans Accesum inc. et sa filiale, Société en commandite Stationnement de Montréal, au coût | 500 100 | 500 100 |
| Placement dans World Trade Centre Montréal Inc., au coût | 7 500 | 7 500 |
| | <u>727 890</u> | <u>886 610</u> |

7 Immobilisations corporelles

| | 2011 | | 2010 | |
|-------------------------|----------------|-------------------------------|----------------------|----------------------|
| | Coût \$ | Amortissement cumulé \$ | Montant net \$ | Montant net \$ |
| Matériel informatique | 57 812 | 30 958 | 26 854 | 10 593 |
| Mobilier et équipement | 136 630 | 63 341 | 73 289 | 81 518 |
| Améliorations locatives | 587 902 | 298 499 | 289 403 | 404 796 |
| | <u>782 344</u> | <u>392 798</u> | <u>389 546</u> | <u>496 907</u> |

8 Emprunt bancaire

Au 30 juin 2011, l'organisme dispose d'une marge de crédit totalisant 300 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 0,7 % et renouvelable le 31 décembre 2011. Une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des comptes débiteurs présents et futurs de l'organisme a été donnée en garantie de cette marge de crédit. Au 30 juin 2011, cette marge de crédit était inutilisée.

(5)

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes annexes

30 juin 2011

9 Comptes créditeurs

| | 2011 \$ | 2010 \$ |
|--|------------|------------|
| Comptes fournisseurs et frais courus | 459 903 | 119 781 |
| Salaires et vacances | 440 953 | 402 194 |
| Indemnité compensatoire | - | 125 000 |
| Taxes à la consommation | - | 29 043 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 900 856 | 676 018 |
| Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain | - | 200 000 |
| Centre d'affaires Info entreprises | 51 544 | 50 319 |
| World Trade Centre Montréal Inc. | 20 426 | 10 673 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 972 826 | 937 010 |

10 Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

| | 2011 \$ | 2010 \$ |
|-------------------------------|------------|------------|
| Diminution (augmentation) des | | |
| Comptes débiteurs | 59 225 | 639 438 |
| Frais payés d'avance | (38 208) | (15 127) |
| Augmentation (diminution) des | | |
| Comptes créditeurs | 35 816 | (105 275) |
| Cotisations reportées | 12 127 | 45 040 |
| Produits reportés | (308 009) | (7 637) |
| | <hr/> | <hr/> |
| | (239 049) | 556 439 |

11 Engagements

L'organisme s'est engagé en vertu de baux dont les échéances s'échelonnent jusqu'en 2016. Les paiements minimaux exigibles au cours des cinq prochains exercices se clôturant le 30 juin sont les suivants :

| | \$ |
|------|---------|
| 2012 | 558 417 |
| 2013 | 561 771 |
| 2014 | 295 939 |
| 2015 | 12 216 |
| 2016 | 3 054 |

(6)

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes annexes

30 juin 2011

12 Sociétés contrôlées et intérêt économique

L'organisme contrôle le World Trade Centre Montréal Inc. (« WTCM »), le Fonds Ville-Marie (« FVM »), le Centre d'affaires Info entreprises (« CAIE ») et la Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (la « Fondation ») du fait qu'il nomme la majorité des membres du conseil d'administration, conformément aux règlements constitutifs des sociétés. De plus, l'organisme contrôle sa filiale en propriété exclusive Accesum inc. et Société en commandite Stationnement de Montréal (collectivement « Accesum inc. »).

Les sociétés susmentionnées n'ont pas été consolidées dans les états financiers de l'organisme. Les états financiers condensés de ces sociétés pour les exercices déterminés se trouvent aux pages suivantes.

World Trade Centre Montréal Inc.

WTCM est un organisme sans but lucratif ayant pour mandat d'appuyer, de former et de conseiller les entreprises, les associations sectorielles, les institutions et les organismes de développement économique de l'ensemble du Québec et d'autres provinces du Canada dans leurs efforts de développement de marchés extérieurs. WTCM est intégré au réseau international des *World Trade Center*.

| | 30 juin 2011 \$ | 30 juin 2010 \$ |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Bilan | | |
| Total des actifs | 519 850 | 469 943 |
| Total des passifs | 247 606 | 257 267 |
| Total du surplus | 272 244 | 212 676 |
| | <u>519 850</u> | <u>469 943</u> |
| Résultats | | |
| Total des produits | 1 852 833 | 1 742 015 |
| Total des charges | 1 793 265 | 1 695 032 |
| Excédent des produits sur les charges | <u>59 568</u> | <u>46 983</u> |
| Flux de trésorerie | | |
| Activités d'exploitation | (79 949) | 15 026 |
| Activités d'investissement | - | (1 695) |
| Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | <u>(79 949)</u> | <u>13 331</u> |

(7)

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes annexes

30 juin 2011

Fonds Ville-Marie

FVM est un organisme sans but lucratif qui a pour but de promouvoir le développement socioéconomique de Montréal.

| | 30 juin 2011 \$ | 30 juin 2010 \$ |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Bilan | | |
| Total des actifs | 2 592 995 | 2 233 130 |
| Total des passifs | 92 158 | 66 024 |
| Total du surplus | 2 500 837 | 2 167 106 |
| | <u>2 592 995</u> | <u>2 233 130</u> |
| Résultats | | |
| Total des produits | 910 294 | 681 904 |
| Total des charges | 673 292 | 600 038 |
| Excédent des produits sur les charges | 237 002 | 81 866 |
| Flux de trésorerie | | |
| Activités d'exploitation | 232 387 | 148 985 |
| Activités d'investissement | (272 695) | 36 529 |
| Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (40 308) | 185 514 |

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes annexes

30 juin 2011

Centre d'affaires Info entreprises

CAIE est un organisme sans but lucratif ayant pour mandat de fournir aux entreprises de toutes les régions du pays des renseignements d'ordre commercial sur les programmes, les services et les règlements des gouvernements provincial et fédéral.

| | 31 mars 2011 \$ | 31 mars 2010 \$ |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Bilan | | |
| Total des actifs | 494 226 | 347 534 |
| Total des passifs | 419 084 | 321 157 |
| Total du surplus | 75 142 | 26 377 |
| | <u>494 226</u> | <u>347 534</u> |
| Résultats | | |
| Total des produits | 1 560 873 | 1 386 681 |
| Total des charges | 1 512 108 | 1 389 641 |
| Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) | 48 765 | (2 960) |
| Flux de trésorerie | | |
| Activités d'exploitation | (48 057) | 241 779 |
| Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (48 057) | 241 779 |

(9)

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes annexes

30 juin 2011

Accesum inc.

Accesum inc. est une société par actions qui a été constituée principalement pour agir comme commandité de Société en commandite Stationnement de Montréal. Cette dernière exploite et gère les activités relatives au stationnement tarifé suivant les conditions d'une convention intervenue avec la Ville de Montréal. Les états financiers condensés d'Accesum inc., lesquels sont cumulés avec ceux de Société en commandite Stationnement de Montréal, se présentent comme suit :

| | 31 décembre 2010 \$ | 31 décembre 2009 \$ |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Bilan | | |
| Total des actifs | 87 911 301 | 96 238 007 |
| Total des passifs | 87 411 300 | 95 738 006 |
| Total du capital | 500 001 | 500 001 |
| | <u>87 911 301</u> | <u>96 238 007</u> |
| Résultats | | |
| Total des produits | 63 093 027 | 59 477 793 |
| Total des charges | 62 793 027 | 57 476 188 |
| Excédent des produits sur les charges | <u>300 000</u> | <u>2 001 605</u> |
| Flux de trésorerie | | |
| Activités d'exploitation | 11 172 247 | 2 213 717 |
| Activités d'investissement | (3 114 793) | (24 564 545) |
| Activités de financement | (9 083 333) | 22 416 667 |
| Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | <u>(1 025 879)</u> | <u>65 839</u> |

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes annexes

30 juin 2011

Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

L'organisme a un intérêt économique dans la Fondation du fait que la Fondation a pour but d'administrer ses éléments d'actif et d'en affecter les produits afin d'assurer l'avenir financier à long terme de l'organisme.

| | 30 juin 2011 \$ | 30 juin 2010 \$ |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Bilan | | |
| Total des actifs | 4 291 542 | 3 782 042 |
| Total des passifs | 156 305 | 3 346 |
| Total du surplus | 4 135 237 | 3 778 696 |
| | <u>4 291 542</u> | <u>3 782 042</u> |
| Résultats | | |
| Total des produits | 517 860 | 431 041 |
| Total des charges | 161 319 | 106 977 |
| Excédent des produits sur les charges | 356 541 | 324 064 |
| | <u>356 541</u> | <u>324 064</u> |
| Flux de trésorerie | | |
| Activités d'exploitation | 197 472 | (104 634) |
| Activités d'investissement | (196 170) | 107 442 |
| Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 1 302 | 2 808 |
| | <u>1 302</u> | <u>2 808</u> |

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes annexes

30 juin 2011

13 Opérations entre parties liées

Les principales opérations conclues entre des entités contrôlées et l'organisme au cours de l'exercice sont les suivantes :

| | 2011 \$ | 2010 \$ |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Produits | | |
| Honoraires de gestion | | |
| WTCM | 249 984 | 249 984 |
| CAIE | 122 496 | 121 304 |
| Fondation | 8 004 | 8 004 |
| Redevances SCSM | 400 000 | 400 000 |
| Contribution de la Fondation | 143 857 | 87 500 |
| Location | | |
| WTCM | 138 000 | 138 000 |
| CAIE | 235 000 | 235 000 |
| FVM | 23 593 | 22 200 |
| Autres du FVM | 50 000 | 45 236 |
| Total des produits | 1 370 934 | 1 307 228 |
| Charges | | |
| Contribution à la Fondation | 100 000 | 200 000 |
| Total des charges | 100 000 | 200 000 |

Les autres produits figurant aux résultats au montant de 1 550 353 \$ (1 500 535 \$ en 2010) comprennent les produits provenant des parties liées présentés ci-dessus pour un montant de 1 370 934 \$ (1 307 228 \$ en 2010).

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées.

14 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice courant.

(12)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu du règlement 34 du code des règlements administratifs de la Chambre, le comité des nominations recommande aux membres les noms des candidats suivants pour former le conseil d'administration pour l'exercice 2011-2012.

RAYMOND BACHANT

Président, Amérique du Nord
Bombardier Transport

CHRISTIANE BERGEVIN

Vice-présidente exécutive,
Partenariats stratégiques
Bureau de la présidence
Mouvement Desjardins

HUBERT BOLDOC

Vice-président
Communications et affaires publiques
Cascades Inc.

GUY BRETON

Recteur
Université de Montréal

VINCENT BRIE

Président et chef de la direction
gampjct™technologie

ALAIN CÔTÉ

Associé directeur, Bureau de Montréal
Samson Bélaïr/Delelto & Touche s.a.n.c.r.l.

ISABELLE COURVILLE

Présidente
Hydro-Québec Distribution

ROBERT DESBIENS

Premier vice-président, Stratégies
corporatives
R3D Conseil Inc.

STÉPHANIE KENNAN

Présidente
Bang Marketing

MICHEL LEBLANC

Président et chef de la direction
Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

JEAN-MARC LÉGER

Président
Léger Marketing

ISABELLE MARCOUX

Vice-présidente du conseil et
vice-présidente au développement de
la Société
Transcontinental Inc.

ANDREW T. MOLSON

Président du conseil d'administration
Molson Coors Brewing Company

VASSILIOS PARADOPOULOS

Directeur exécutif et scientifique en chef
Institut de recherche du Centre universi-
taire de santé McGill

MADELEINE PAQUIN

Présidente et chef de la direction
Logistic Corporation

DANIEL PERITZ

Vice-président principal, Montréal
Canderal Management Inc.

PIERRE POMERLEAU

Président-directeur général
Pomerleau Inc.

GILBERT ROZON

Président du Conseil
Gestion Juste pour rire

LUC SABBATINI

Président
Astral Media Affichage

JAVIER SAN JUAN

Président-directeur général
L'Oréal Canada Inc.

CYNTHIA SANLIAN

Présidente
Jeune Chambre de commerce de
Montréal

KIM THOMASSIN

Associée directrice, Région du Québec
McCarthy Tétrault

GEORGE TSITOURAS

Associé, Services de fiscalité
Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Président
Chambre de commerce hellénique du
Montréal métropolitain

MARTINE TURCOTTE

Vice-présidente exécutive, Québec
Bell

SYLVAIN VINCENT

Associé directeur de l'Est du Canada et
membre du comité exécutif canadien
Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.



FONDATION
DE LA CHAMBRE DE
COMMERCE DU MONTRÉAL
MÉTROPOLITAIN

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA
**FONDATION DE LA CHAMBRE DE
COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**

LE 1^{ER} NOVEMBRE 2011 – 16 H 30
BRASSERIE MOLSON COORS
1670, RUE NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL

- 1** OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONSTATATION
DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2** ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
ANNUELLE DES MEMBRES DU 2 NOVEMBRE 2010
- 3** RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
- 4** RAPPORT FINANCIER –
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2011
- 5** NOMINATION DES VÉRIFICATEURS
- 6** ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE 2011-2012
- 7** DIVERS
- 8** CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS- VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres de la Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qui s'est tenue le 2 novembre 2010, à 17 h 10, à l'auditorium de l'Administration portuaire de Montréal, édifice du port de Montréal. Jean Laurin, président du conseil de la Fondation, a présidé l'assemblée.

Environ 100 personnes assistaient à l'assemblée.

Jacinthe Poirier, adjointe exécutive du président et chef de la direction, agissait comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONSTATATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jean Laurin souhaite la bienvenue à l'assemblée annuelle 2010 des membres de la Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Il rappelle que seuls les membres et les fondés de pouvoir des membres de la Fondation de la Chambre peuvent s'adresser à l'assemblée.

Proposé par Normand Legault et appuyé par Eric Prud'Homme, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DU 4 NOVEMBRE 2009

Proposé par Bernard Roy et appuyé par Luc Martin, le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 4 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité comme s'il avait été lu.

3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Jean Laurin rappelle que la mission de la Fondation est de suivre l'évolution et la gestion des actifs de son portefeuille. À cet effet, des rencontres avec la firme Fiera Sceptre, le gestionnaire de portefeuille, sont tenues sur une base régulière. La Fondation soutient également la Chambre en période difficile.

M. Laurin souligne aussi l'étroite collaboration des membres du conseil d'administration tout au long de l'année.

4. RAPPORT FINANCIER – EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2010

Pierre Laflamme présente le rapport financier pour l'exercice terminé le 30 juin 2010 et souligne que le rapport des

vérificateurs en est un sans réserve qui reflète fidèlement la situation financière de la Fondation au 30 juin 2010.

Les principaux faits saillants des états financiers approuvés par le conseil d'administration le 23 septembre dernier sont précisés.

Au bilan, un actif à court terme de 210 k\$ et des placements de 3,572 M\$, pour un actif total de 3,782 M\$.

Au passif, un compte créditeur de 3 k\$.

Le surplus non affecté est de 3,779 M\$.

À l'état des résultats, les produits sont composés d'intérêts et de dividendes s'élevant à 87 k\$, de gains non réalisés sur les placements et de pertes à la cession de placements pour une somme de 143 k\$ et d'une contribution de la Chambre de 200 k\$, ce qui totalise des produits de 431 k\$. Quant aux charges, elles sont composées d'une contribution de 87,5 k\$ à une société apparentée, la Chambre, soit 50 % de la contribution de l'an dernier, et d'honoraires de gestion de 19 k\$.

On retrouve donc à l'état des résultats un excédent des produits sur les charges de l'exercice de 324 k\$.

Pour l'année se terminant le 30 juin 2010, le rendement total du portefeuille est de 6,61 %.

À l'état des flux de trésorerie, l'encaisse a augmenté de 3 k\$. Cette variation est expliquée par une diminution aux activités d'exploitation de 104 k\$, compensée par la vente de placements de l'ordre de 107 k\$.

Viennent ensuite les notes complémentaires aux états financiers, entre autres les principales conventions comptables de la Fondation et la note 5, qui détaille les fonds communs de placement.

Les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2010, adoptés par le conseil d'administration à sa réunion du 23 septembre 2010, sont déposés.

M. Bernard Roy souhaite des précisions à propos des opérations entre apparentés, plus spécifiquement à la note 7 des notes afférentes.

Selon une entente entre la Fondation et la Chambre, les excédents des produits sur les charges liés à l'exploitation sont transférés à la Fondation suivant l'approbation du conseil d'administration de la Chambre.

Durant l'année 2010, un montant de 200 k\$ a été transféré de la Chambre à la Fondation. De plus, toujours suivant l'entente, la Fondation finance certaines initiatives de la Chambre, ce qui représente pour l'année 2010 un montant de 87,5 k\$.

La Chambre gère les aspects comptables et financiers de la Fondation contre des honoraires annuels de gestion de 8 k\$.

5. NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

À sa réunion du 23 septembre 2010, le conseil d'administration de la Fondation a recommandé la nomination de la firme PricewaterhouseCoopers comme vérificateurs externes pour l'exercice 2010-2011.

Proposée par Guillaume Fortin et appuyée par Normand Legault, la nomination des vérificateurs pour l'exercice 2010-2011 est approuvée à l'unanimité.

6. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2010-2011

Conformément à l'article 31 des règlements généraux de la Fondation, le comité des nominations était formé de :

HÉLÈNE DESMARAIS

Fondatrice, présidente du conseil et chef de la direction
Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal

PIERRE LAFLAMME

Associé retraité
McCarthy Tétrault

JEAN LAURIN

Président et chef de la direction
Devencore Newmark Knight Frank

MICHEL LEBLANC

Président et chef de la direction
Chambre de commerce du Montréal métropolitain

En vertu de l'article 30 des Règlements généraux de la Fondation de la Chambre, le comité des nominations recommande aux membres les noms des candidats suivants pour former le conseil d'administration de la Fondation pour l'année 2010-2011 :

HÉLÈNE DESMARAIS

Fondatrice, présidente du conseil et chef de la direction
Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal

GUY FRÉCHETTE

Administrateur de sociétés

PIERRE LAFLAMME

Associé retraité
McCarthy Tétrault

MICHEL LEBLANC
Président et chef de direction
Chambre de commerce du Montréal métropolitain

NORMAND A. LEGAULT
Président
Legault & Compagnie inc.

JOHANNE M. LÉPINE
Présidente et chef de la direction
Aon Parizeau inc.

ERIK RYAN
Vice-président principal,
Communications et relations externes
Rio Tinto Alcan

Proposée par Luc Martin et appuyée par Daniel Vaudrin, la composition du conseil d'administration pour l'exercice 2010-2011 est approuvée à l'unanimité.

7. DIVERS

Aucun élément n'est ajouté au point « Divers ».

8. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Jean Laurin remercie chaleureusement les membres du conseil d'administration pour le travail accompli tout au long de l'année.

Il souligne le travail remarquable de Marie-Claude Lalande, Pierre Laferrière et Rémi Racine, qui quittent le conseil, et le travail tout aussi remarquable de l'équipe de la Chambre.

La clôture de l'assemblée annuelle, proposée par Luc Martin et appuyée par Robert Laberge, est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 17 h 30.

PRÉSIDENT DU CONSEIL



FONDATION ÉTATS FINANCIERS

Le 29 septembre 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qui comprennent le bilan au 30 juin 2011 et les états des résultats, du surplus et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain au 30 juin 2011 ainsi que des résultats de son exploitation, de son surplus et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

PriceWaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ Comptable agréé auditeur, permis n° 14707

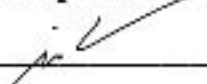
Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

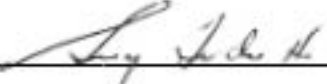
Bilan

Au 30 juin 2011

| | 2011 \$ | 2010 \$ |
|---|------------------|------------------|
| Actif | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 11 064 | 9 762 |
| Contribution à recevoir (note 7) | - | 200 000 |
| | <u>11 064</u> | <u>209 762</u> |
| Placements | | |
| Fonds communs de placement (note 5) | 4 180 478 | 3 572 280 |
| | <u>4 191 542</u> | <u>3 782 042</u> |
| Passif | | |
| Passif à court terme | | |
| Comptes créditeurs et frais courus | 4 444 | 3 346 |
| Montant dû à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (note 7) | 51 861 | - |
| | <u>56 305</u> | <u>3 346</u> |
| Surplus | | |
| Non affecté | <u>4 135 237</u> | <u>3 778 696</u> |
| | <u>4 191 542</u> | <u>3 782 042</u> |

Approuvé par le Conseil,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Résultats

Pour l'exercice clos le 30 juin 2011

| | 2011 \$ | 2010 \$ |
|--|----------------|----------------|
| Produits (charges) | | |
| Revenu de placement | 174 576 | 86 908 |
| Gain non réalisé sur les placements | 211 237 | 393 874 |
| Gain (perte) à la cession de placements | 32 047 | (250 965) |
| Contribution de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain | 100 000 | 200 000 |
| Autres | - | 1 224 |
| | <u>517 860</u> | <u>431 041</u> |
| Charges | | |
| Contribution à une partie liée (note 7) | 143 857 | 87 500 |
| Honoraires de gestion (note 7) | 17 350 | 19 365 |
| Frais d'administration | 112 | 112 |
| | <u>161 319</u> | <u>106 977</u> |
| Excédent des produits sur les charges de l'exercice | <u>356 541</u> | <u>324 064</u> |

Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Surplus

Pour l'exercice clos le 30 juin 2011

| | 2011 \$ | 2010 \$ |
|---|------------------|------------------|
| Surplus non affecté au début de l'exercice | 3 778 696 | 3 454 632 |
| Excédent des produits sur les charges de l'exercice | 356 541 | 324 064 |
| Surplus non affecté à la fin de l'exercice | <u>4 135 237</u> | <u>3 778 696</u> |

Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 30 juin 2011

| | 2011 \$ | 2010 \$ |
|---|-------------|-------------|
| Flux de trésorerie liés aux | | |
| Activités d'exploitation | | |
| Excédent des produits sur les charges de l'exercice | 356 541 | 324 064 |
| Ajustements pour | | |
| Gain non réalisé sur les placements | (211 237) | (393 874) |
| Perte (gain) à la cession de placements | (32 047) | 250 965 |
| Revenu de placement réinvesti | (174 576) | (86 908) |
| | (61 319) | 94 247 |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 6) | 252 959 | (198 881) |
| | 191 640 | (104 634) |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisition de placements | (1 559 888) | (2 390 919) |
| Produit de la cession de placements | 1 369 550 | 2 498 361 |
| | (190 338) | 107 442 |
| Augmentation nette de l'encaisse au cours de l'exercice | 1 302 | 2 808 |
| Encaisse au début de l'exercice | 9 762 | 6 954 |
| Encaisse à la fin de l'exercice | 11 064 | 9 762 |

Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes annexes

30 juin 2011

1 Constitution et nature des activités

La Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (la « Fondation ») est un organisme à but non lucratif exempt d'impôts sur le revenu. Elle est constituée en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. Elle a pour but d'administrer ses éléments d'actif et d'en affecter les produits afin d'assurer l'avenir financier à long terme de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

2 Principales conventions comptables

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses ayant une incidence sur les montants des actifs et des passifs inscrits et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges au cours de la période présentée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Fondation. La comptabilisation à la date du règlement est utilisée.

- L'encaisse et les placements sont classés dans les « actifs financiers détenus à des fins de transaction ». Ils sont présentés à la juste valeur, et les gains et les pertes découlant de leur réévaluation à la fin de chaque période sont compris dans les résultats.
- Les contributions à recevoir sont classées dans les « prêts et créances ». Après leur constatation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Fondation, la juste valeur des comptes débiteurs correspond généralement au coût en raison de leur échéance à court terme.
- Les comptes créditeurs sont classés dans les « autres passifs financiers ». Ils sont initialement évalués à la juste valeur, et les évaluations ultérieures sont faites au coût, déduction faite de l'amortissement, d'après la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Fondation, cette valeur des comptes créditeurs correspond au coût en raison de leur échéance à court terme.

De plus, la Fondation a décidé de continuer d'appliquer le chapitre 3861 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »), « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », tel qu'il est permis pour les organismes sans but lucratif en vertu des chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers – présentation ».

(1)

Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes annexes

30 juin 2011

3 Modifications de conventions comptables

La Fondation cessera de préparer ses états financiers conformément aux PCGR du Canada, tel qu'il est décrit à la Partie V du Manuel de l'ICCA – Normes comptables en vigueur avant le basculement, pour la période commençant le 1^{er} juillet 2012, lorsqu'elle commencera à appliquer son nouveau référentiel comptable, soit les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif, telles qu'elles sont publiées à la Partie III du Manuel de l'ICCA. Par conséquent, les modifications comptables futures selon les PCGR du Canada qui sont en vigueur pour les périodes débutant le 1^{er} juillet 2012 ne sont pas abordées dans ces états financiers, puisqu'elles ne seront jamais appliquées par la Fondation.

4 Gestion du capital

La Fondation gère son capital afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Préserver sa capacité de soutenir et d'assurer l'avenir financier de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain;
- Financer ses activités courantes et futures;
- S'assurer qu'elle est capable de respecter ses obligations financières lorsqu'elles sont dues.

La Fondation définit son capital par le solde du surplus non affecté au 30 juin 2011.

5 Fonds communs de placement

Les fonds communs de placement se détaillent comme suit :

| | Juste valeur | |
|--|--------------|------------|
| | 2011 \$ | 2010 \$ |
| Placements dans des fonds monétaires de Fiera Capital Inc., à la juste valeur de marché | | |
| Marché monétaire | 103 621 | 203 333 |
| Obligations canadiennes | 1 005 928 | 732 207 |
| Actions canadiennes | 1 002 531 | 893 254 |
| Actions mondiales diversifiées | 877 174 | 743 229 |
| Diversifié à rendement absolu | 1 191 224 | 1 000 257 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 4 180 478 | 3 572 280 |

(2)

Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes annexes

30 juin 2011

6 Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

| | 2011 \$ | 2010 \$ |
|---|----------------|------------------|
| Diminution (augmentation) | | |
| Contribution à recevoir | 200 000 | (200 000) |
| Taxes à la consommation à recouvrer | - | 335 |
| Augmentation | | |
| Comptes créditeurs | 1 098 | 784 |
| Montant dû à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain | 51 861 | - |
| | <u>252 959</u> | <u>(198 881)</u> |

7 Opérations entre parties liées

La Fondation a conclu des opérations avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, organisme qui a des membres communs avec la Fondation.

| | 2011 \$ | 2010 \$ |
|-----------------------|------------|------------|
| Produits | | |
| Contribution | 100 000 | 200 000 |
| Charges | | |
| Contribution | 143 857 | 87 500 |
| Honoraires de gestion | 8 004 | 8 000 |

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu de l'article 30 des règlements généraux de la Fondation de la Chambre, le comité des nominations recommande aux membres les noms des candidats suivants pour former le conseil d'administration de la Fondation pour l'exercice 2011-2012.

HÉLÈNE DESMARAIS

Fondatrice, présidente du conseil et
chef de la direction
Centre d'entreprises et d'innovation
de Montréal

GUY FRÉCHETTE

Administrateur de sociétés

MICHEL LEBLANC

Président et chef de la direction
Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

NORMAND A. LEGAULT

Administrateur de sociétés
Legault & Compagnie Inc.

JOHANNE M. LÉPINE

Présidente et chef de la direction
Aon Parizeau Inc.

ERIK RYAN

Vice-président principal,
Communications et relations externes
Rio Tinto Alcan

SYLVAIN VINCENT

Associé directeur de l'Est du Canada
et membre du comité exécutif canadien
Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.